

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

Le 20 mai 2016 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. COUTURIER Pierre-Yves, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. COUTURIER Pierre-Yves, M. MAZEAUD Pascal, M. VIRVALEIX Vincent, M. JUGE Jacques, Mme LEHAIR Carole, Mme DEQUANT Céline, M. VIGIER Jean, M. AMOUROUX Patrice, Mme ROBERTS Nicola, Mme DUBOST Marie-Françoise, M. VILLEPONTOUX Michel, Mme FAVARD Marie, Mme BRUNESSAUX Nicole, M. REBIERE Michel, Mme GRANERI Nathalie, Mme HYVOZ Isabelle, Mme CURNIL Sylvie, M. DOBBELS Michel, M. MOUTON Benoit, M. BOST Benoit.

POUVOIRS : Mme BAUDESSON Céline pouvoir à Mme LEHAIR Carole, Mme PETITJEAN Hélène pouvoir à M. VIRVALEIX Vincent, M. BONNET Henri pouvoir à M. JUGE Jacques.

Date de convocation : 12 Mai 2016

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

M. VILLEPONTOUX Michel a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Approbation du Compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 Avril 2016

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 Avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Sur propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Opération Ciné sans Foot : Tarif réduit à 4,50 €
- S.M.C.T.O.M : Cession Terrain

2016-05-01: VOTE DES SUBVENTIONS 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tableau ci dessous ; cette première liste correspond aux demandes complètes (avec les pièces justificatives) reçues au 20 mai 2016 ; une deuxième liste sera présentée en septembre.

ASSOCIATIONS	fonctionnement	exceptionnelle
Sports		
Thibérienne football	3 000,00 €	- €
Foothislecole	1 500,00 €	- €
Kobudo club	150,00 €	- €
les Colombines	1 000,00 €	- €
Cepe vert hand ball	3 500,00 €	- €
Thiviers tennis club	3 500,00 €	- €
Vélo club Trélissac	- €	400,00 €
Gaule Thibérienne	700,00 €	- €
Social,santé		
SOS chats libres	150,00 €	- €
FNATH	100,00 €	- €
Ligue contre le cancer	400,00 €	- €
CIDFF	300,00 €	- €
Espoir	400,00 €	- €
France Alzheimer	150,00 €	- €
UDAF	100,00 €	- €
Retraités, anciens combattants		
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Thiviers	1 200,00 €	- €
comité de liaison anciens combattants	300,00 €	- €
section des Médailleurs Militaires	100,00 €	- €
Education, Jeunesse		
Astronomie Regulus	500,00 €	- €
Prévention routière	150,00 €	- €
UDDEN	50,00 €	- €
Loisirs, culture		
Asso. Atout Contes	100,00 €	- €
ACTHIV	600,00 €	- €
Asso.Vocalia	200,00 €	- €
Asso. Les Faïences de Thiviers	1 000,00 €	500,00 €
Tourisme, économie, animation		
ADIL 24	250,00 €	- €
Comice Agricole	700,00 €	- €

2016-05-02: SDE 24 - Opération d'investissement d'éclairage public - Renouvellement des encastrés de sol façade mairie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et a transféré sa compétence éclairage public et mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : Renouvellement des encastrés de sol façade mairie.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 8 695,98 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour l'approbation de ce projet.

Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 45 % de la dépense nette H.T. , s'agissant de travaux d'illuminations monuments - renouvellement Led.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ donne mandat au syndicat départemental d'énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- ✓ approuve le dossier qui lui est présenté,
- ✓ s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- ✓ donne son accord sur cette participation à l'opération et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2016-05-03 : SDE 24 - Travaux d'éclairage public - Promenade de la Sablière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et a transféré sa compétence éclairage public et mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Or, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au Syndicat départemental d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : Promenade de la Sablière.

L'ensemble de l'opération représente un montant TTC de 805,91 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer pour l'approbation de ce projet. Il est convenu, qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE 24, la Commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 80 % de la dépense nette H.T. , s'agissant de travaux d'Extension - solution sodium.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ donne mandat au syndicat départemental d'énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés,
- ✓ approuve le dossier qui lui est présenté,
- ✓ s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues.
- ✓ donne son accord sur cette participation à l'opération et autorise le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

2016-05-04 : Cinéma - Opération Ciné sans Foot

Dans le cadre du réseau Ciné Passion en Périgord, une opération « Ciné sans Foot » du 10 au 22 juin 2016 est lancée (Euro 2016). Une tarification unique est proposée à 4,50 € par entrée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de fixer le tarif individuel à 4,50 € pendant la durée de l'opération Ciné sans Foot du 10 au 22 juin 2016.

2016-05-05 : Syndicat Mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur de Thiviers.

Monsieur Benoît Mouton informe l'assemblée délibérante du contenu de la réunion (commune/SMCTOM) qui s'est tenue récemment : il précise que la deuxième phase d'implantation des containers semi-enterrés est en cours.

Dans le cadre de ses activités et d'un projet d'agrandissement (doublement de ses containers), le SMCTOM souhaiterait devenir propriétaire du terrain de la déchetterie, parcelle dont la Commune de Thiviers est actuellement propriétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à une cession gratuite de l'emprise foncière de la parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Informations Diverses

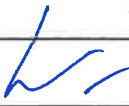

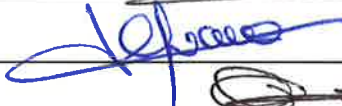

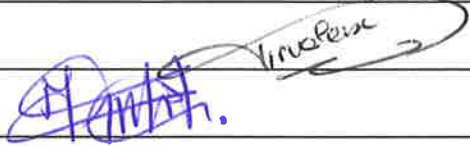


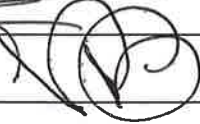
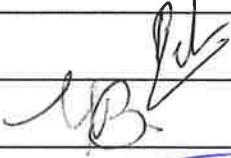
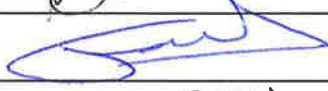
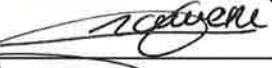
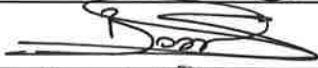
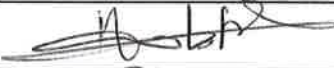
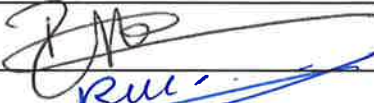


- ✓ Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Madame Hyvoz pour son élection à la Présidence de l'Union Départementale des offices de Tourisme et syndicats d'initiative de la Dordogne.
- ✓ Choix du nom de l'Aire de Co-voiturage : Aire Saint Roch.
- ✓ Accord de principe pour le terrain de Mme Laneuze en raison des travaux urgents de sécurité à effectuer.

La séance est levée à 23 h .



Le Maire
Pierre-Yves COUTURIER

Signatures des membres présents

Nom et Prénom	Signature
COUTURIER Pierre-Yves	
MAZEAUD Pascal	
DEQUANT Céline	
JUGE Jacques	
VIRVALEIX Vincent	
DUBOST Marie-Françoise	
ROBERTS Nicola	
LEHAIR Carole	
VILLEPONTOUX Michel	
VIGIER Jean	
AMOUROUX Patrice	
REBIERE Michel	
BRUNESSAUX Nicole	
FAVARD Marie	
GRANERI Nathalie	
COURNIL Sylvie	
DOBBELS Michel	
HYZOZ Isabelle	
MOUTON Benoît	
BOST Benoît	